



PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 8 mars 2024

Saint-Marcellin bénéficie d'un programme de revitalisation porté par l'ANCT

Louis Laugier, préfet de l'Isère et délégué territorial de l'ANCT, a signé le dispositif "Petites villes de demain" pour soutenir les projets de la commune de Saint-Marcellin et de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté.

Le rôle de l'Agence nationale de la cohésion des territoires

Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), au plus près du terrain et des habitants, grâce à ses délégués territoriaux, les préfets de département, le programme bénéficie de la forte mobilisation de plusieurs ministères, de partenaires financeurs (Banque des territoires, Anah, Cerema, Ademe), et de l'appui d'un large collectif comprenant notamment l'Association des Petites Villes de France (APVF). Il s'inscrit dans [l'Agenda rural](#) qui constitue la feuille de route du Gouvernement en faveur de la ruralité.

Le dispositif « Petites villes de demain », dont la ville de Saint-Marcellin a été désignée lauréate en 2021, vient compléter par avenant la convention cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) signée, le 12 février 2020, par l'État, la commune de Saint-Marcellin et l'intercommunalité.

L'avenant est signé par Louis Laugier, préfet de l'Isère, Imen de Smedt, représentant le Département de l'Isère, et les acteurs locaux avec Raphaël Mocellin, maire de Saint-Marcellin, Frédéric de Azevedo, président de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté, avec pour objectifs l'amélioration des conditions de vie sur la commune et l'émergence d'opérations structurantes comme la requalification des espaces publics.

Les 5 axes stratégiques du projet :

- **Revitalisation** du centre-ancien de Saint-Marcellin, en donnant une attractivité nouvelle et en mettant en valeur ses richesses existantes avec la requalification des espaces publics, la réhabilitation de logement ou d'îlots stratégiques et en élaborant une stratégie commerciale d'implantation et d'animation du centre-bourg;
- **Réaménagement** du secteur Gare-Gambetta en réhabilitant les différents espaces et en installant de nouveaux services ;
- **Mobilité et transition écologique** avec une volonté d'améliorer les conditions de mobilité autour de certains secteurs stratégiques et de modifier les habitudes de déplacement avec la création d'une voie cyclable ;
- **Mise en valeur du patrimoine paysager et culturel** en réhabilitant les bâtiments du centre ancien

Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

pref-communication@isere.gouv.fr

[@Prefet38](#) [prefet38](#) [Prefet38](#)

Préfecture de l'Isère - 12, place de Verdun 38000 Grenoble
Standard : 04 76 60 34 00 – www.isere.gouv.fr

- **Accompagnement vers la mutation urbaine** en élaborant un projet urbain permettant de renforcer les liens entre les différents quartiers de la commune ;

Parmi ces 5 axes, la revitalisation du centre ancien comprend notamment une action de requalification de l'espace public Champ de Mars, dont le préfet a visité le chantier.

Retrouvez plus d'information sur le site de l'ANCT

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/petites-villes-de-demain-45>

Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

pref-communication@isere.gouv.fr

 @Prefet38  prefet38  Prefet38

Préfecture de l'Isère - 12, place de Verdun 38000 Grenoble
Standard : 04 76 60 34 00 – www.isere.gouv.fr